

PREMIÈRES INFORMATIONS

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 1^{ER} OCTOBRE 1994

- **La durée hebdomadaire du travail est en légère hausse par rapport au début du troisième trimestre 1994.** Elle s'établit, en moyenne, à 38,97 heures pour l'ensemble des salariés, à 38,86 heures pour les non-ouvriers et à 39,08 heures pour les ouvriers;
- **L'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de + 0,6 %** au cours du troisième trimestre 1994. Ceci porte son augmentation sur un an à + 2,2 %; sur la même période, les prix -hors tabac- ont augmenté de + 1,4 % (*) et le SMIC a progressé de + 2,1 %;
- **L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés progresse de + 0,5 %** au cours du troisième trimestre 1994; sur un an, l'augmentation est de + 2,0 %.

() - Il s'agit de l'indice des prix à la consommation -hors tabac-, pour l'ensemble des ménages, retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. En revanche, les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation -hors tabac- pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (+1,5% d'octobre 1993 à octobre 1994).*



La durée hebdomadaire du travail est en légère hausse.

La durée hebdomadaire du travail des salariés a légèrement augmenté début octobre 1994 (38,97 heures contre 38,95 heures début juillet 1994); cette augmentation, qui suit une augmentation déjà constatée au deuxième trimestre 1994, concerne les ouvriers (39,08 heures contre 39,06 trois mois plus tôt) comme les non-ouvriers (38,86 heures contre 38,85 heures). Ce phénomène intervient rarement à cette époque de l'année.

La proportion des non-ouvriers qui ont travaillé 39 heures par semaine a augmenté, de juillet à octobre 1994, au détriment de la proportion de non-ouvriers ayant travaillé moins de 39 heures par semaine.

Durée hebdomadaire effective du travail - Série brute (octobre 1994)

Unité : heure

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	1993		1994			
	Juillet	Octobre	Janvier	Avril	Juillet	Octobre
OUVRIERS						
U2 à U14. Activités retenues dans l'indice salaire (1)	39,03	39,05	39,01	39,01	39,08	39,10
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles	39,01	39,03	38,99	38,99	39,06	39,08
NON-OUVRIERS						
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles	38,86	38,85	38,84	38,86	38,85	38,86
ENSEMBLE DES SALARIÉS						
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles	38,93	38,94	38,91	38,92	38,95	38,97

(1) - Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre, DARES, MTEFP.

Répartition des salariés (1) selon les tranches de durée du travail

Unité : %

TRANCHES DE DURÉE DU TRAVAIL		1993		1994			
		Juillet	Octobre	Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Moins de 39 heures :	Ouvriers	24,6	24,6	25,0	25,3	25,1	25,0
	Non-ouvriers	26,1	26,5	26,7	26,1	26,6	25,9
39 heures :	Ouvriers	59,4	59,7	59,7	59,6	59,3	59,4
	Non-ouvriers	65,5	64,9	65,3	66,0	65,6	66,3
Plus de 39 heures :	Ouvriers	16,0	15,7	15,3	15,1	15,6	15,6
	Non-ouvriers	8,4	8,6	8,0	7,9	7,8	7,8
Toutes tranches de durées :	Ouvriers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Non-ouvriers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) - Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre, DARES, MTEFP.

Le TSH ouvrier croît à des rythmes voisins selon les qualifications.

L'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de +0,6 % au cours du troisième trimestre 1994. L'augmentation du TSH ouvrier a suivi un rythme proche de celui des deux premiers trimestres 1994 (+0,7 % et + 0,6 %). Son pouvoir d'achat a augmenté de 0,1 point durant ce trimestre, les prix (hors tabac) ayant progressé de +0,5 % de juillet à octobre 1994. Sur les douze derniers mois, l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers a augmenté de +2,2 % alors que l'indice des prix (hors tabac) a crû de + 1,4 %. Le gain en pouvoir d'achat sur un an s'élève à 0,8 point.

Les ouvriers les moins qualifiés (niveau 1) ont vu leur salaire augmenter un peu plus vite (+0,7 %) que les ouvriers plus qualifiés (niveaux 2 à 7: 0,5 à 0,6 %). Tout se passe comme si l'augmentation du SMIC début juillet 1994 n'avait pas été répercutée immédiatement à cette date, mais quelque temps après.

Sur un an, l'éventail des salaires des ouvriers s'est légèrement ouvert: +2,2% pour le niveau 1; +2,3 % pour le niveau 7.

Indices des taux de salaire horaire des ouvriers

ACTIVITES ECONOMIQUES NAP 73 : Niveaux 40 et 100 (1)	No de li- gne	Base 100 au 1er juillet 1991					Variations en % de :			
		1993	1994				Juillet 1994 à Octobre 1994	Janvier 1994 à Octobre 1994	Octobre 1993 à Octobre 1994	
			Octobre	Janvier	Avril	Juillet				Octobre
T02 Industrie de la viande et du lait	1	107,9	108,3	108,8	109,5	110,0	0,4	1,6	1,9	
T03 Industrie des autres produits alimentaires	2	107,6	108,1	108,5	109,2	109,8	0,5	1,6	2,1	
T07 Production de minerais et métaux ferreux. Première transformation de l'acier	3	105,4	106,3	107,1	107,6	107,5	-0,1	1,2	2,1	
T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	4	107,1	107,8	109,1	109,5	109,8	0,3	1,9	2,5	
T09 Production de matériaux de construction et minéraux divers	5	107,3	107,9	108,7	109,5	109,9	0,4	1,9	2,5	
T10 Industrie du verre	6	106,4	107,1	107,3	107,6	108,1	0,5	1,0	1,6	
T11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques	7	107,5	107,8	108,7	109,4	109,8	0,4	1,8	2,1	
dont: Chimie de base-17-(1)	8	107,2	107,5	108,5	109,1	109,6	0,4	1,9	2,2	
T12 Parachimie et industrie pharmaceutique	9	107,4	108,0	108,7	109,5	110,0	0,4	1,8	2,4	
dont : Parachimie-18-	10	106,8	107,4	107,9	108,8	109,1	0,3	1,6	2,2	
Industrie pharmaceutique-19-	11	108,5	109,1	110,2	110,7	111,5	0,7	2,2	2,8	
T13 Fonderie et travail des métaux	12	106,6	107,0	107,6	108,2	108,7	0,4	1,6	2,0	
T14 Construction mécanique	13	106,4	106,8	107,6	108,1	108,6	0,4	1,7	2,0	
T15 Construction électrique et électronique	14	106,5	106,8	107,5	108,3	108,4	0,0	1,5	1,7	
T16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	15	106,2	106,6	107,5	107,9	108,7	0,7	2,0	2,4	
T17 Construction navale et aéronautique, armement *	16	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	
T18 Industrie textile et de l'habillement	17	107,4	107,6	108,1	108,8	109,3	0,4	1,5	1,7	
dont : Industrie textile-44-	18	107,7	107,9	108,5	109,1	109,6	0,4	1,6	1,7	
Industrie de l'habillement-47-	19	107,0	107,2	107,6	108,3	108,8	0,5	1,5	1,7	
T19 Industrie du cuir et de la chaussure	20	107,1	107,3	107,7	108,6	109,1	0,5	1,7	1,8	
T20 Bois, meubles, industries diverses	21	106,8	107,0	107,6	108,4	108,9	0,4	1,8	2,0	
dont : Travail mécanique du bois-48-	22	107,3	107,6	108,0	109,0	109,5	0,5	1,8	2,0	
Industrie de l'ameublement-49-	23	107,4	108,0	108,6	109,4	109,6	0,2	1,5	2,0	
T21 Industrie du papier et du carton	24	106,7	107,6	108,5	109,0	109,1	0,0	1,4	2,2	
T22 Imprimerie, presse, édition	25	105,9	106,5	107,0	107,0	107,8	0,8	1,2	1,8	
T23 Industrie du caoutchouc et transformation des matières plastiques	26	106,3	106,6	107,1	107,6	108,0	0,4	1,4	1,6	
dont : Industrie du caoutchouc-52-	27	107,3	107,5	108,0	108,2	108,5	0,3	1,0	1,2	
Transf. des matières plastiques-53-	28	105,7	106,0	106,5	107,2	107,7	0,4	1,6	1,9	
T24 Bâtiment, génie civil et agricole	29	110,5	110,9	111,8	112,6	113,5	0,8	2,4	2,8	
T25 Commerce de gros alimentaire	30	106,8	107,5	107,9	108,6	109,1	0,4	1,5	2,1	
T26 Commerce de gros non alimentaire	31	106,8	107,3	107,9	108,7	109,6	0,8	2,1	2,6	
T27 Commerce de détail alimentaire	32	107,1	(n.s.)	107,8	109,1	109,7	0,5	(n.s.)	2,4	
T28 Commerce de détail non alimentaire	33	105,8	106,2	106,9	107,5	108,4	0,8	2,0	2,4	
T29 Réparation et commerce de l'automobile	34	107,7	108,1	108,7	109,4	110,4	0,9	2,2	2,6	
T31 Transports(2)	35	105,6	106,1	107,0	107,1	107,6	0,4	1,4	1,8	
REGROUPEMENTS										
U02 Industries agricoles et alimentaires	36	107,7	108,2	108,7	109,3	109,9	0,5	1,6	2,0	
U04 Industries des biens intermédiaires	37	106,6	107,1	107,8	108,4	108,7	0,3	1,5	2,0	
U05 Industries des biens d'équipement	38	106,1	106,4	107,5	107,9	108,3	0,3	1,8	2,1	
U06 Industries des biens de consom. courante	39	107,0	107,3	107,8	108,5	109,0	0,5	1,6	1,9	
U08 Commerce	40	106,8	107,0	107,7	108,6	109,3	0,6	2,2	2,4	
U10 Services marchands	41	107,1	107,3	107,9	108,4	109,4	0,9	2,0	2,2	
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment(3)	42	106,6	107,0	107,8	108,4	108,8	0,4	1,6	2,0	
dont: Industrie chimique-17-18-19-	43	107,3	107,8	108,6	109,3	109,8	0,4	1,9	2,3	
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment(3)	44	107,5	107,9	108,6	109,3	109,8	0,5	1,8	2,2	
U08 à U14 Tertiaire(2)	45	106,7	107,0	107,7	108,3	109,0	0,7	1,9	2,2	
U10 à U14 Services	46	107,2	107,3	108,0	108,5	109,5	0,9	2,0	2,1	
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles(4)	47	107,2	107,6	108,3	108,9	109,6	0,6	1,8	2,2	

(1): Entre tirets, niveau 100 de la NAP73(Nomenclature d'activités et de produits 1973)
(2): Non compris SNCF et RATP
(3) : Non compris T04 "Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction" et T06 "Electricité, eau, gaz"
(4): Non compris SNCF, RATP, T04, T06 (n.s.) : résultat non significatif.
*: Le passage de la nomenclature NAP (nomenclature d'activités et de produits de 1973) à la NAF (nomenclature d'activités Française de 1993) intervenu en début d'année 1993 rend, depuis avril 1993, les évolutions du secteur T17 non significatives.

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre, DARES, MTEFP.

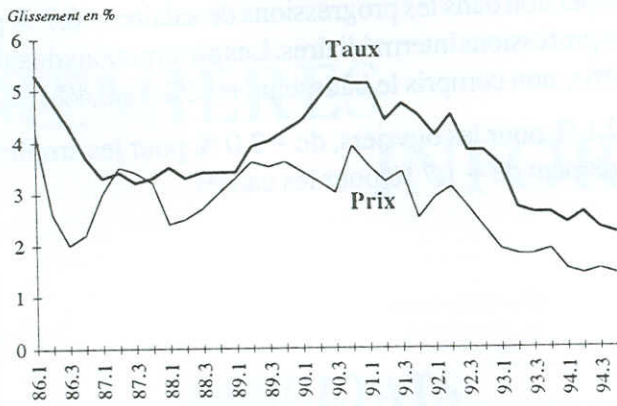
Indices des salaires mensuels de base

ACTIVITES ECONOMIQUES NAP 73 : Niveau 15	No de li- gne	Base 100 au 1er juillet 1991					Variations en % de :		
		1993		1994			Juillet 1994 à Octobre 1994	Janvier 1994 à Octobre 1994	Octobre 1993 à Octobre 1994
		Octobre	Janvier	Avril	Juillet	Octobre			
OUVRIERS									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	1	106,6	107,0	107,7	108,3	108,7	0,4	1,6	2,0
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	2	110,3	110,7	111,6	112,5	113,3	0,7	2,4	2,7
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	3	107,4	107,7	108,5	109,2	109,7	0,5	1,8	2,2
U08 à U14 Tertiaire(2)	4	106,7	107,0	107,7	108,2	109,0	0,7	1,9	2,1
U10 à U14 Services	5	107,3	107,4	108,1	108,6	109,6	0,9	2,1	2,2
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	6	107,2	107,5	108,2	108,9	109,5	0,6	1,8	2,1
EMPLOYES									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	1	106,9	107,3	108,0	108,5	108,9	0,3	1,5	1,9
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	2	107,6	108,4	108,8	108,8	109,3	0,5	0,8	1,6
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	3	107,0	107,4	108,1	108,6	108,9	0,3	1,4	1,8
U08 à U14 Tertiaire(2)	4	106,6	106,9	107,5	108,2	108,8	0,6	1,8	2,0
U10 à U14 Services	5	106,9	107,2	107,6	108,2	109,0	0,8	1,7	2,0
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	6	106,7	107,0	107,6	108,3	108,8	0,5	1,7	2,0
TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	7	106,8	107,0	107,8	108,6	108,8	0,2	1,7	1,9
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	8	107,6	108,1	108,7	109,4	109,5	0,1	1,3	1,8
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	9	106,9	107,2	108,0	108,7	108,9	0,2	1,6	1,9
U08 à U14 Tertiaire(2)	10	106,7	107,0	107,5	108,1	108,7	0,6	1,6	1,9
U10 à U14 Services	11	106,9	107,2	107,6	108,3	109,0	0,7	1,7	2,0
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	12	106,8	107,1	107,7	108,4	108,8	0,4	1,6	1,9
CADRES									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	19	106,8	107,2	107,7	108,2	108,6	0,3	1,3	1,7
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	20	106,6	107,9	108,3	108,5	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	21	106,8	107,3	107,8	108,3	108,4	0,2	1,0	1,5
U08 à U14 Tertiaire(2)	22	107,1	107,4	108,0	108,6	109,1	0,5	1,6	1,9
U10 à U14 Services	23	107,5	107,6	108,3	108,9	109,4	0,5	1,7	1,8
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	24	107,0	107,4	107,9	108,5	108,8	0,4	1,4	1,7
NON OUVRIERS									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	25	106,8	107,2	107,9	108,5	108,8	0,3	1,5	1,9
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	26	107,4	108,2	108,6	109,0	109,0	0,0	0,8	1,5
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	27	106,9	107,3	108,0	108,6	108,8	0,2	1,4	1,8
U08 à U14 Tertiaire(2)	28	106,8	107,1	107,7	108,3	108,9	0,5	1,7	2,0
U10 à U14 Services	29	107,1	107,4	107,9	108,4	109,2	0,7	1,7	1,9
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	30	106,8	107,1	107,8	108,4	108,9	0,4	1,6	1,9
ENSEMBLE DES SALARIES									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	31	106,7	107,0	107,7	108,3	108,7	0,4	1,6	2,0
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	32	109,6	110,0	110,9	111,6	112,2	0,6	2,0	2,4
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	33	107,2	107,6	108,3	109,0	109,4	0,4	1,7	2,0
U08 à U14 Tertiaire(2)	34	106,8	107,0	107,7	108,3	108,9	0,6	1,8	2,0
U10 à U14 Services	35	107,2	107,4	107,9	108,5	109,3	0,8	1,8	2,0
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	36	107,0	107,3	108,0	108,6	109,2	0,5	1,7	2,0

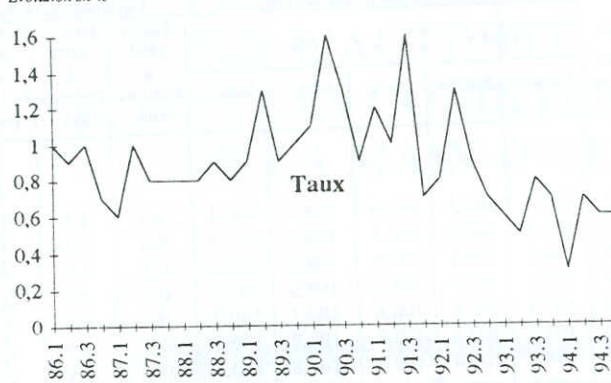
(1) : Non compris T04 'Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction' et T06 'Electricité, eau, gaz'
(2) : Non compris SNCF et RATP
(3) : Non compris SNCF, RATP, T04, T06
(nd) : Non disponible

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre, DARES, MTEFP.

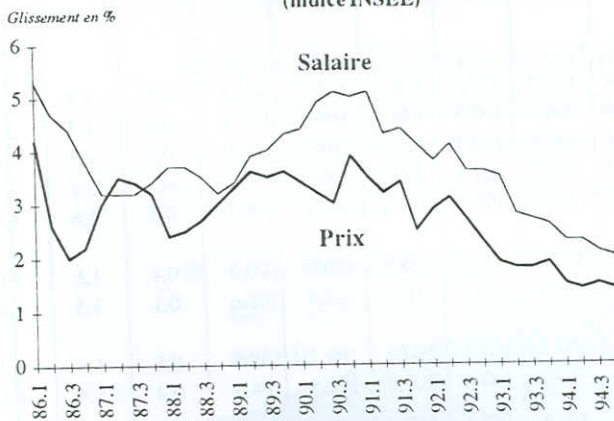
**Glissement annuel
de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier
et des prix à la consommation
(indice INSEE)**



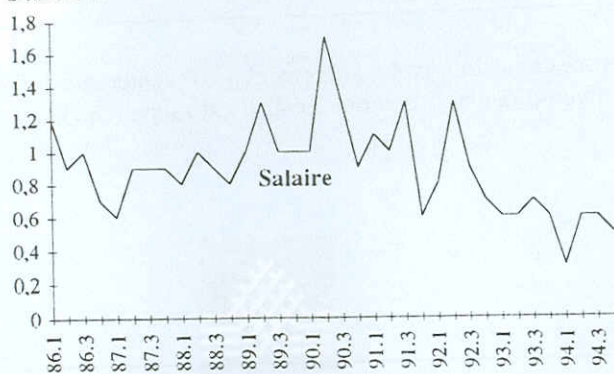
**Évolution trimestrielle de l'indice
du taux de salaire horaire ouvrier**



**Glissement annuel de l'indice
du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés
et des prix à la consommation
(indice INSEE)**



**Évolution trimestrielle de l'indice
du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés**



Trimestres (1 = janvier, 2 = avril, 3 = juillet, 4 = octobre)

Des hausses par secteur d'activité assez peu diversifiées.

Les hausses du taux de salaire horaire ouvrier par activité sont assez homogènes.

Selon l'activité économique, le TSH ouvrier a généralement augmenté entre + 0,3 % et + 0,8 %. Les progressions se situant au-dessus de cette fourchette se trouvent dans la réparation et le commerce de l'automobile (+ 0,9 %) et dans les services en général (+ 0,9 %); dans le premier secteur, l'augmentation était déjà, au deuxième trimestre, supérieure à la moyenne «toutes activités».

A l'inverse, l'industrie de l'ameublement (+0,2 %) se situe au-dessous de la fourchette. Le taux de salaire horaire stagne dans la construction électrique et électronique et dans l'industrie du papier et du carton (0,0 %) et il régresse dans le secteur «production de minerais et métaux ferreux; première transformation de l'acier» -T07- (-0,1 %). Dans ces deux derniers secteurs, des augmentations plus faibles que la moyenne avaient déjà été enregistrées au deuxième trimestre 1994.

Sur un an, c'est dans l'industrie pharmaceutique et le bâtiment, génie civil et agricole que le taux de salaire horaire ouvrier a le plus fortement augmenté (+2,8%) et c'est dans l'industrie du caoutchouc qu'il a progressé le moins vite (+ 1,2 %).

Le TSH a crû un peu plus fortement dans le tertiaire (+ 2,2%) que dans l'industrie, hors bâtiment, génie civil et agricole (+ 2,0 %).

L'évolution du salaire mensuel de base: plus faible pour les catégories non-ouvrières.

L'indice du salaire mensuel de base, hors primes et heures supplémentaires, a progressé de + 0,5 % au cours du troisième trimestre 1994. Le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a stagné au cours de ce trimestre (progression des prix, hors tabac, de + 0,5 %). Sur les douze derniers mois, l'indice du salaire mensuel a augmenté de + 2,0 %. Le gain en pouvoir d'achat sur un an s'élève à 0,6 point.

La progression des salaires mensuels de base est de + 0,6 % pour les ouvriers et de + 0,4 % pour les non-ouvriers: parmi ceux-ci, les techniciens de niveau 2 voient leur salaire de base quasiment stagner (+0,1 %). Chez les cadres confirmés, celui-ci augmente lentement (+ 0,4 %).

Les différentes grandes catégories de salariés ont vu leur salaire augmenter à des rythmes différenciés: + 0,6 % pour les ouvriers, + 0,5 % pour les employés (personnel administratif et commercial), + 0,4 % pour les professions intermédiaires (techniciens, agents de maîtrise) et + 0,4% pour les cadres. C'est dans le bâtiment, génie civil et agricole qu'on observe la plus grande dispersion dans les progressions de salaire: + 0,7 % pour les ouvriers, + 0,5 % pour les employés, + 0,1 % pour les professions intermédiaires. Les progressions de salaire sont faibles, quelle que soit la catégorie, dans l'industrie, non compris le bâtiment (+0,2% à +0,4%).

Sur un an, les progressions de salaire sont de + 2,1 % pour les ouvriers, de + 2,0 % pour les employés, de + 1,9 % pour les professions intermédiaires et seulement de + 1,7 % pour les cadres.

Indices des salaires de base selon la qualification

TOUTES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (1)	N° de ligne	Base 100 au 1er juillet 1991 (2)					Variation en % de :		
		1993		1994			Juillet 1994 à Octobre 1994	Janvier 1994 à Octobre 1994	Octobre 1993 à Octobre 1994
		Octobre	Janvier	Avril	Juillet	Octobre			
OUVRIERS									
Indice des taux de salaire horaire selon la qualification :									
Niveau 1	1	107,1	107,5	108,0	108,7	109,4	0,7	1,8	2,2
Niveau 2	2	107,0	107,3	108,1	108,7	109,3	0,5	1,8	2,1
Niveau 3	3	106,8	107,1	107,8	108,5	109,0	0,5	1,8	2,1
Niveau 4	4	107,1	107,5	108,2	108,9	109,5	0,6	1,9	2,2
Niveau 5	5	107,3	107,8	108,6	109,1	109,7	0,5	1,8	2,2
Niveau 6	6	107,4	107,8	108,7	109,2	109,8	0,5	1,8	2,2
Niveau 7	7	108,1	108,4	109,3	109,8	110,5	0,6	1,9	2,3
Ensemble des ouvriers	8	107,2	107,6	108,3	108,9	109,6	0,6	1,8	2,2
NON OUVRIERS									
Indice des salaires mensuels de base selon la qualification :									
Agents de maîtrise :									
Niveau 1	9	107,0	107,4	108,2	108,7	109,3	0,5	1,8	2,1
Niveau 2	10	106,9	107,3	108,1	108,5	109,1	0,5	1,7	2,0
Employés peu qualifiés	11	106,9	107,1	107,7	108,3	108,9	0,5	1,7	1,9
Employés qualifiés	12	106,7	107,1	107,8	108,4	108,9	0,5	1,7	2,1
Maitrise administrative ou commerciale	13	106,4	106,7	107,1	107,8	108,3	0,5	1,6	1,8
Techniciens :									
Niveau 1	14	107,4	107,6	108,2	109,0	109,4	0,4	1,6	1,8
Niveau 2	15	106,7	106,9	107,7	108,5	108,6	0,1	1,5	1,8
Ingénieurs et cadres :									
Débutants	16	107,0	107,1	107,9	108,1	108,5	0,5	1,4	1,4
Confirmés	17	107,0	107,4	108,0	108,5	108,9	0,4	1,4	1,8
Ensemble des non-ouvriers	18	106,8	107,1	107,8	108,4	108,9	0,4	1,6	1,9

(1) : Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

(2) : Nouvel échantillon et nouvelle base 100 au 1er juillet 1991.

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre, DARES, MTEFP.

Les résultats présentés sont établis à partir des 31 800 premiers questionnaires exploitables reçus au 07 septembre 1994 pour l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre d'octobre 1994. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 11 salariés et plus.